

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

**DÉLIBÉRATION N° 26 - 2026 du 23 avr. 2026**

**Portant affectation du résultat du compte administratif 2025  
du budget principal de la CODIM**

Le 22/04/2026, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 14/04/2026 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Taiohae, Nuku Hiva à 13:30, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT.

Le secrétaire de séance nommé est: Hana MARURAI

**Délégués communautaires présents avec voix délibérative (15/15 élus en exercice):**

Benoît KAUTAI, Joëlle FREBAULT, Joseph KAIHA, Henri TUIEINUI, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Tahiaee TEIKIKAINE, Jean-Marc VAIANUI, Jean-Yves SCALLAMERA, Monique VAATETE, Marita KOHUMOETINI, Ady CANDELOT, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA, Hana MARURAI

Absent(s) (0):

Procuration(s) (0):

→ Les délégués communautaires présents et représentés (15/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**Exposé des motifs :**

Au vu des résultats de l'exercice, celui de la section de fonctionnement peut faire l'objet d'une affectation afin de couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

AU 31 décembre 2025, il est constaté :

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>	<b>370 962 276 F CFP</b>	<b>132 449 855 F CFP</b>	<b>7 703 000 F CFP</b>
Recettes de fonctionnement	237 135 955 F CFP	116 969 855 F CFP	
Recettes d'investissement	133 826 321 F CFP	15 480 000 F CFP	7 703 000 F CFP
<b>DÉPENSES</b>	<b>323 948 325 F CFP</b>	<b>144 268 387 F CFP</b>	<b>31 986 636 F CFP</b>
Dépenses de fonctionnement	237 135 955 F CFP	125 065 111 F CFP	
Dépenses d'investissement	86 812 370 F CFP	19 203 276 F CFP	31 986 636 F CFP
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			
<b>DÉFICIT GLOBAL DE CLÔTURE</b>		<b>11 818 532 F CFP</b>	<b>24 283 636 F CFP</b>

	Résultat CA 2024 (A)	Résultat 2025 (B)	Résultats cumulés (C=A+B)	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat (C+D)
INVEST	<b>27 985 321</b> F CFP	<b>-3 723 276</b> F CFP	<b>24 262 045</b> F CFP	<b>-24 283 636</b> F CFP	<b>-21 591</b> F CFP
FONCT	<b>76 147 652</b> F CFP	<b>-8 095 256</b> F CFP	<b>68 052 396</b> F CFP		

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT) ;
- Vu** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- Vu** la délibération n°08-2025 du 29 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget principal de la CODIM, pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°29-2025 du 13 septembre 2025 portant décision modificative n°1 budget principal de la CODIM, pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°52-2025 du 29 novembre 2025 portant décision modificative n°2 budget principal de la CODIM, pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°57-2025 du 13 décembre 2025 autorisant le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026 du budget principal ;
- Vu** la délibération n°23-2026 du 23 avril 2026 adoptant le compte administratif du budget principal de la CODIM et constatant sa concordance avec le compte de gestion pour l'exercice 2025 ;

**Considérant que** l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement qui apparaît à la clôture de l'exercice 2025 ;

**Considérant que** seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; ;

**Considérant que** le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser, comme suit :

Rappel du solde d'exécution de l'exercice (R001)	24 262 045
Solde des RAR	-24 283 636
<b>Besoin en financement</b>	<b>21 591</b>

**Considérant** le résultat de fonctionnement à affecter ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2025	-8 095 256
Excédent de fonctionnement 2024 reporté	76 147 652
<b>Total à affecter</b>	<b>68 052 396</b>

**APRÈS AVOIR ENTENDU** l'exposé de son rapporteur ;

→ Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 du budget principal de la CODIM sur l'exercice 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré par**

15	voix pour,	0	voix contre et	0	abstention(s), soit	15	voix votants
----	------------	---	----------------	---	---------------------	----	--------------

**Article 1. DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2025 comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 sur BP 2026)	21 591 F CFP
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (compte 1068 sur BP 2026)	0 F CFP
<b>AFFECTATION TOTALE (au compte 1068)</b>	<b>21 591 F CFP</b>
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002	68 030 805 F CFP
<b>TOTAL</b>	<b>68 052 396 F CFP</b>

**Article 2. DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3. DIT** que le Président et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:

Le: \_\_\_\_\_

Et publication ou notification

Du: \_\_\_\_\_

**La Présidente,**  
Joëlle FREBAULT

